



OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

276, rue Principale Sud
Maniwaki (Québec) J9E 2A6
Tél.: 819 449-6649 • Fax: 819 449-7082
opb.gat@bellnet.ca • www.opbg.ca

Volume 26 Numéro 2 SEPTEMBRE 2019

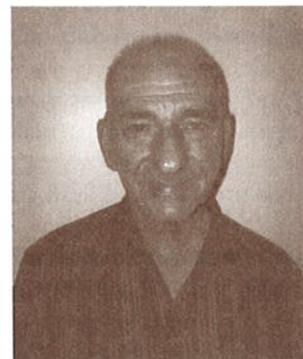
À L'INTÉRIEUR:

DEMANDE DE CONTIGENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

MOT DU PRÉSIDENT

Ce que nous réservent les prochains mois

Après un été des plus chauds, à quoi peut-on s'attendre pour le prochain automne ainsi que pour l'hiver 2020 ? Toutes les prédictions se valent mais compte un certain degré d'incertitude. Et si on ramène cette interrogation au niveau de la mise en marché des bois en forêt privée, quel degré de certitude pouvons-nous escompter durant la même période ? Il faut dire que certains facteurs affectant les marchés sont hors de notre contrôle, comme le prix des produits forestiers transformés qui sont établis par l'offre et la demande. À titre d'exemple, les prix du bois d'œuvre et des panneaux sont principalement influencés par la vigueur des mises en chantiers aux États-Unis. Ceux-ci sont actuellement dans un cycle baissier.



Mais malgré ce contexte, la demande pour les bois de la forêt privée de la Vallée-de-la-Gatineau se maintient et rien ne nous laisse entrevoir que celle-ci diminuera dans les prochains mois, à moins de fermetures imprévues. Il faut dire que les volumes générés dans les dernières années sont inférieurs d'environ 20% à la moyenne historique de la dernière décennie. Est-ce que le contexte actuel signifie que la disponibilité et la rareté de la fibre pour l'approvisionnement de l'industrie forestière régionale positionne le volume de bois livré par la forêt privée comme étant à un niveau plancher et qu'il y a place à augmenter ? Nous constatons que le potentiel de mise en marché de la forêt privée de la Haute-Gatineau n'est utilisé qu'à un tiers (1/3) de sa capacité, ce qui laisse beaucoup de marge de manœuvre pour intéresser l'industrie forestière. Mais le vrai test se produit lors de ralentissements sur les marchés et c'est là que la démobilisation des bois de la forêt privée se fait généralement sentir et génère des effets dévastateurs qui deviennent difficiles à surmonter lorsque l'économie devient favorable à une reprise. C'est le défi qui nous attend. La forêt privée rêve aussi de stabilité et de prévisibilité.

Ceci étant dit, nous devons renouveler certaines ententes de mise en marché des bois pour cet automne, dont celles avec Louisiana Pacific de Bois-Franc et Produits Forestiers Résolu de Maniwaki. Notre objectif est toujours de convenir de conditions justes et équitables permettant à toute la chaîne de production de pouvoir réaliser des opérations forestières profitables. L'entente avec Fortress de Thurso est convenue pour 2020 et souhaitons que cet industriel puisse trouver des alternatives afin d'assurer le maintien de ses activités dans un contexte plus favorable. Aussi, plusieurs ententes avec diverses scieries sont également réglées pour entreprendre une nouvelle saison de livraisons dès cet automne. Nous poursuivons le travail!

Merci à tous et bonne récolte de bois!

Jean Giasson, Président

Regard sur le boisé

POUR UNE FISCALITÉ ENCOURAGEANT LA RELÈVE DES PRODUCTEURS FORESTIERS

Les taxes municipales imposées aux propriétés forestières poursuivent leur progression, ce qui affecte la rentabilité des activités de production de bois sur les terres privées. Entre 1997 et 2017, ces taxes ont augmenté en moyenne de 215 % pour l'ensemble des propriétés forestières du Québec. Cela représente une croissance annuelle composée de 6 %. La part du revenu forestier consacré au paiement des taxes municipales imposées aux boisés est ainsi passée de 6 à 9 % entre 2007 et 2017. Il faut aussi tenir compte que la croissance annuelle des taxes municipales s'est avérée plus limitée dans certaines régions durant la période de référence, comme en Outaouais. Pour cette région, il faut toutefois considérer que le niveau de taxes de 2017 par unité d'évaluation est supérieur à la moyenne provinciale et que ce même niveau de taxes était le plus élevé du Québec en 2007.

Dans la vaste majorité des pays développés, la fiscalité foncière est utilisée pour encourager l'aménagement forestier et la récolte de bois dans les forêts privées.

La Fédération des producteurs forestiers du Québec demande donc de :

1. créer une catégorie d'immeubles dans la Loi sur la fiscalité municipale qui permettrait de taxer distinctement les boisés sous aménagement des producteurs enregistrés;
2. considérer les boisés sous aménagement comme les immeubles agricoles, ce qui signifierait que les Municipalités appliqueraient un taux particulier de taxation inférieur au taux de base;
3. établir un plafond d'évaluation foncière afin d'éviter une progression démesurée;
4. améliorer la mesure de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers en la simplifiant et en introduisant des crédits pour des services environnementaux reconnus.

La mise en œuvre de ces demandes permettrait ainsi aux élus municipaux de soutenir cette activité sur leur territoire, à l'aide d'un taux de taxation distinct.

Afin d'appuyer ces demandes, nous vous demandons de communiquer avec le bureau de l'Office pour obtenir, remplir et poster la carte postale prévue pour votre député au provincial.



POUR UNE FISCALITÉ ENCOURAGEANT LA RELÈVE DES PRODUCTEURS FORESTIERS

JOUER SON RÔLE DANS LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les propriétaires forestiers du monde entier sont interpellés par la lutte contre les changements climatiques.

D'une part, leurs boisés subiront les effets des modifications de notre climat. La migration d'espèces végétales envahissantes et de nouveaux insectes ravageurs, l'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles dévastant les forêts et l'accroissement des périodes de sécheresse en sont déjà des exemples frappants. Ce constat appelle des modifications dans les recommandations des ingénieurs forestiers sur les interventions sylvicoles à préconiser, la sélection des plants à reboiser et la gestion du territoire forestier.

D'autre part, les propriétaires forestiers disposent des actifs pour contribuer à la séquestration de carbone. Bien que les moyens de comptabiliser cette contribution fassent l'objet de débats entre experts, il est acquis que les arbres emmagasinent du carbone en grandissant et en émettent au cours de leur décomposition.

Pour être efficaces dans cette lutte contre les changements climatiques, les politiques de soutien aux propriétaires forestiers devront cependant tenir compte des caractéristiques des forêts privées.

1. L'afforestation, c'est-à-dire le reboisement de terrains non forestiers, présente un potentiel de séquestration de carbone limité sur le territoire privé québécois en raison des superficies disponibles (un constat qui peut s'avérer différent dans d'autres pays). À l'inverse, l'accroissement du stock forestier des forêts existantes grâce à des interventions sylvicoles appropriées présente un meilleur potentiel. En d'autres mots, la sylviculture peut permettre d'accroître le volume de bois à l'hectare dans les forêts dans une période donnée, et cette augmentation doit constituer un gain dans un bilan de carbone.
2. La récolte des forêts présentant un risque de destruction est essentielle afin d'éviter que celles-ci deviennent émettrices de carbone à la suite d'un feu ou d'une épidémie d'insectes. L'actuelle épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, touchant 14 % du territoire de la forêt privée en 2018, est un bon exemple. Il est donc nécessaire de récolter les arbres en perdition, de les transformer en produits forestiers et de reboiser les sites touchés afin d'obtenir un gain dans le bilan de carbone.
3. Le morcellement du territoire forestier et non forestier en des dizaines de milliers de propriétés exige une formule d'agrégation des gains de séquestration de carbone, simple pour chacun des propriétaires, mais crédible pour les autorités responsables de cette comptabilité. Il est irréaliste de penser que chacun des propriétaires participera directement au marché du carbone. À cet égard, nous pouvons compter sur l'expérience de la certification forestière pour nous dicter quoi faire et ne pas faire. Au Québec, les propriétaires forestiers disposent aussi d'organisations pouvant être fort utiles dans cette démarche.
4. Le soutien financier gouvernemental pour réaliser des travaux sylvicoles chez les propriétaires forestiers devra être maintenu, voire augmenté, pour accroître cette lutte contre les changements climatiques. Voilà 50 ans que le gouvernement du Québec investit dans la mise en valeur des forêts privées. Aujourd'hui, un nouvel objectif de séquestration de carbone s'ajoutera à ce travail sur le terrain.

La prise en compte de ces éléments demande de meilleurs échanges entre la communauté scientifique étudiant les changements climatiques, les autorités gouvernementales définissant les politiques pour y faire face et les représentants des propriétaires forestiers détenant une connaissance de la réalité du terrain. Autrement, les protocoles de séquestration de carbone marginaliseront le travail des dizaines de millions de propriétaires forestiers de partout dans le monde.

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), la Fédération canadienne des propriétaires de boisés et l'Alliance internationale pour la foresterie familiale poursuivront les représentations à leur échelle pour sensibiliser les autorités à cette question.

Pierre-Maurice Gagnon
Producteur et Président de la FPFQ

(Éditorial paru dans la revue **Forêts de chez nous**, édition de septembre 2019)

PROGRAMME DE REBOISEMENT DES FRICHES

La forêt privée possède un important potentiel de lutte contre les changements climatiques. Il est connu que les friches abandonnées absorbent beaucoup moins de gaz carbonique si les arbustes et les plantes herbacées seuls continuent d'y croître. En y ajoutant des plantations d'arbres forestiers, la séquestration des gaz carboniques devient nettement plus efficace.

Tout au long de leur vie, les arbres ont besoin pour leur croissance d'absorber du gaz carbonique présent dans l'atmosphère. On estime qu'un arbre de dimension moyenne va absorber pendant sa vie environ une tonne métrique de gaz carbonique. C'est le carbone contenu dans le gaz carbonique qui constitue une partie importante du bois de l'arbre. Tout ce gaz carbonique est soustrait ainsi de l'atmosphère. De plus les arbres et les forêts sont une source de vie puisqu'ils produisent la majorité de l'oxygène dont tous les êtres vivants ont besoin pour survivre. La plantation d'arbres forestiers a donc un effet positif sur la lutte contre les gaz à effet de serre et donc, contre les changements climatiques.

Pour atteindre son objectif, le Gouvernement fédéral a mis en place un programme de reboisement des friches, soit le Fond du leadership pour une Économie à Faibles Émissions de Carbone (FEFEC). Il est cependant administré par le Gouvernement du Québec avec les mêmes règles que ses autres programmes d'aide déjà existants.

Le programme actuel en est à sa première année d'application en 2019 en forêt privée et vise à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre en reboisant avec des arbres forestiers des anciens champs agricoles, en territoire privé. Ce programme rend disponible pour le reboisement de ces friches près de 2 millions de plants forestiers sur le territoire de l'Outaouais. Dès cette année, des travaux de préparation de terrain sont admissibles, alors que des travaux de reboisement seront réalisés en 2020-2021, ainsi que des travaux d'entretien de ces plantations en 2021-2022.

Pour le propriétaire de forêt privée, un autre avantage d'une plantation d'arbres forestiers est d'augmenter la valeur de sa propriété forestière. La faune comme le cerf de Virginie, la perdrix ou le lièvre vont aussi bénéficier dans l'avenir d'un nouvel abri pour leur survie.

Vous possédez des friches inexploitées? Contactez-nous pour nous signifier votre intérêt à les remettre en production forestière. Il nous fera plaisir de vous accompagner à toutes les étapes de ce projet important tant au niveau environnemental que forestier. Vous contribuerez du même coup de façon concrète à la lutte contre les changements climatiques. Pour plus d'informations, contactez Éric Dubé, ing.f. au bureau de l'Office en composant le 819-449-6649.

CONFIER LA RÉCOLTE DE SON BOIS À UN ENTREPRENEUR FORESTIER

Confier la récolte de bois sur sa propriété à un entrepreneur forestier peut être une source d'inquiétude lorsqu'on est peu familier avec ce type d'opération. La taille de la machinerie, le respect de la propriété et les modalités de paiement peuvent alors en décourager plusieurs. Pour aider les propriétaires forestiers dans cette prise de décision, la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) a développé un nouvel outil en collaboration avec ses affiliés. Ainsi, le contrat de récolte de bois et de vente de droit de coupe a été adapté pour tenir compte des particularités de fonctionnement du territoire couvert par l'Office des producteurs de bois de la Gatineau (OPBG).

Ce document précise les obligations de chacune des parties, ce qui permet de réduire le risque de conflit ou de faciliter son règlement. Une vidéo produite en collaboration avec la FPFQ est aussi disponible sur le site www.foretprivee.ca et illustre les étapes entourant la récolte du bois sur les terres d'un producteur agricole et forestier. Ce dernier fait appel à l'expertise d'un entrepreneur pour gérer les travaux de récolte sur ses lots boisés.

Des récoltes plus mécanisées

Depuis les 10 dernières années, on ne récolte plus le bois de la même façon en forêt privée. Plusieurs raisons expliquent la forte progression de la mécanisation de la récolte, mais ce phénomène répond, entre autres, aux changements sociologiques chez les propriétaires forestiers qui disposent de moins en moins de temps, d'expertise ou d'équipements pour entreprendre seuls des travaux de récolte. L'abatteur manuel cède aussi doucement sa place à la machinerie. Abatteuses conventionnelles et multifonctionnelles font davantage partie du paysage forestier.

Des entrepreneurs accrédités

Aujourd'hui, on retrouve près d'une douzaine d'entrepreneurs de récolte mécanisée œuvrant en forêt privée sur le territoire de l'OPBG. Ces entreprises réalisent des travaux à leur compte ou en sous-traitance pour d'autres entrepreneurs. Pour s'assurer d'avoir des travaux conformes, l'OPBG vous recommande de consulter la liste d'entrepreneurs accrédités (manuels ou mécanisés) sur son territoire et de convenir d'une entente via le contrat de récolte de bois et de vente de droit de coupe. Pour consulter cette liste, rendez-vous sur le site www.opbg.ca.

AFFICHE : PROPRIÉTÉ PRIVÉE

L'Office vous propose à nouveau des affiches qui permettent d'identifier votre « propriété forestière privée ». Elles indiquent « défense de passer » et trois pictogrammes en rouge signalent qu'il n'est pas permis de circuler à pied, avec des véhicules motorisés (VTT ou motoneige) et qu'il est interdit de chasser sur cette propriété. Le logo et le nom de l'OPBG permettent d'identifier votre appartenance au groupe de propriétaires de la forêt privée de la région.

Les affiches sont fabriquées en coroplaste durable de format 16 pouces par 16 pouces (41 cm X 41 cm) et sont disponibles au coût de 6\$ l'unité au bureau de l'Office.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici vos représentants formant le conseil d'administration de l'Office pour l'année 2019-2020.

Administrateur	Téléphone	Secteur
Gilles Payette.....	(819) 449-4045.....	1) Grand-Remous, Bois-Franc
Pierre Bénard.....	(819) 449-5949.....	2) Montcerf-Lytton, Egan-Sud
Jean Giasson.....	(819) 449-1470.....	3) Aumond, Délégé
Jean Manseau.....	(819) 465-2781.....	4) Messines, Blue-Sea
Benoit Major.....	(819) 449-5710.....	5) Ste-Thérèse, Bouchette
Yvon Parker.....	(819) 463-2831.....	6) Gracefield (Gracefield et Wright)
Guy Joly.....	(819) 467-2955.....	7) Gracefield (Northfield), Lac Ste-Marie

COMITÉ EXÉCUTIF

Jean Giasson
Président

Yvon Parker
1^{er} Vice-président

Benoît Major
2^e Vice-président

ACCREDITATION DES ENTREPRENEURS FORESTIERS

Les entrepreneurs intéressés à obtenir une accréditation de l'Office pour 2020 doivent se procurer les documents complets d'inscription au bureau de l'Office, compléter les formulaires appropriés et remettre ceux-ci avec les documents demandés au plus tard le 15 novembre 2019 avant 16h30 au bureau de l'Office.

Voir le répertoire des entrepreneurs forestiers accrédités ci-joint pour obtenir plus d'informations.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU DE L'OFFICE

Veuillez prendre note que les heures d'ouverture du bureau sont :

Lundi au vendredi - 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Merci de votre collaboration.

PAYES DE BOIS : Tous les vendredis de 8h00 à 16h30.

REGARD SUR LE BOISÉ

Publié et rédigé par:
L'O.P.B. Gatineau

Distribution:
*Aux producteurs de bois de
la Gatineau*

Tirage:
1500 exemplaires

RÉSERVÉ À L'OFFICE

